



## Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 12 mars 2022

Le 12 mars 2022 à 18 heures 30, début de l'Assemblée Générale ordinaire de l'association Sens Ludique à Saint-Martin-du-Tertre (89).

8 membres présents ou représentés sur les 15 membres de l'association, représentant 35 voix sur 42. Cf émargement.

L'association est composée de 3 membres actifs et 12 membres individuels.

Le président rappelle que l'Assemblée Générale ordinaire est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapports du Conseil d'Administration,
- Présentation des résultats de l'exercice 2021,
- Approbation du prévisionnel 2022,
- Montant des cotisations,
- Mandations des demandes de subventions,
- Renouvellement des administrateurs

### **1ère délibération : rapport moral du Président**

Lecture du rapport moral 2021 par le président  
Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

### **2ème délibération : rapport d'activité**

Lecture du rapport d'activité 2021 par le président  
Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

### **3ème délibération : présentation des résultats de l'exercice 2021**

Présentation du rapport financier et du budget réalisé 2021.

Voir annexe.

Au 31/12/2021 les comptes de l'association étaient créditeurs de 249,16 €.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

### **4ème délibération : approbation du prévisionnel 2022**

Présentation du budget prévisionnel 2022.

Voir annexe.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

### **5ème délibération : Montant des cotisations**

Il a été décidé de prolonger les adhésions 2021-2022 jusqu'à fin 2022 et de passer en adhésion sur années civiles dès 2023. Maintien des tarifs de la saison précédente.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**6ème délibération : mandations des demandes de subventions**

Simon Fournel est mandaté par l'assemblée pour faire les demandes de subventions.  
Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

**7ème délibération : renouvellement des administrateurs**

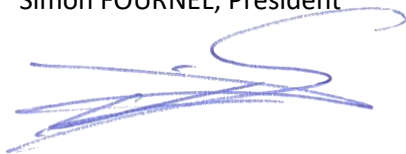
2 membres sortant :

Ludivine GUILLET réélus à l'unanimité.

Simon Fournel réélus à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 14.

Simon FOURNEL, Président



Philippe CAPELLI, Secrétaire de séance

